

## Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la CC Côtes de Meuse Woëvre

Année 2018



Source illustration : ADEME

**Austral**  
INGÉNIERIE & ENVIRONNEMENT

AMO : AUSTRAL Ingénierie  
Environnement

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2. GOUVERNANCE DU PLPDMA</b>	<b>4</b>
<b>3. PRESENTATION DU TERRITOIRE</b>	<b>5</b>
<b>4. DIAGNOSTIC « DECHETS »</b>	<b>7</b>
<b>5. OBJECTIFS DU PLPDMA</b>	<b>11</b>
<b>6. ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNICATION ET DE LA PREVENTION SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>12</b>
<b>7. ETAT DES LIEUX DES LIEUX DES POTENTIELS PARTENAIRES ET RELAIS</b>	<b>18</b>
<b>8. LES PLANS CONNEXES</b>	<b>19</b>
<b>9. STRATEGIE DU PLPDMA</b>	<b>19</b>
<b>10. PLAN D' ACTIONS</b>	<b>20</b>
<b>11. DEPENSES POUR LE PLPDMA</b>	<b>37</b>
<b>12. INDICATEURS DE SUIVI ET D' EVALUATION DES ACTIONS</b>	<b>38</b>

## 1. INTRODUCTION

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement, en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

Le recyclage est également un enjeu important, mais il ne fait pas partie du champ de la prévention car il intervient en aval de la production de déchets.

La prévention des déchets est enjeu majeur, étant donné qu'environ 48 millions de tonnes de déchets sont produites chaque année en France pour être envoyées vers des installations de traitement<sup>1</sup>.

Sur la CC Côte de Meuse Woëvre, c'est environ 2 400 tonnes envoyées chaque année vers des installations de traitement, soit environ 400 kg/hab./an.

La collectivité est engagée pour la prévention des déchets depuis plusieurs années, notamment via le Programme Local Prévention des Déchets porté par le SMET depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, dont la CC Côte de Meuse Woëvre a adhéré jusqu'en 2018.

En 2018, la CC Côte de Meuse Woëvre n'adhère plus au SMET. Profitant de ce tournant, la collectivité a ainsi décidé d'élaborer et d'animer son propre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

### **Qu'est ce qu'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés) ?**

Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant :

- des objectifs de réduction des quantités de déchets produites,
- les mesures mises en place pour atteindre ces objectifs.

Le présent document présente le PLPDMA de la CC Côte de Meuse Woëvre et a été réalisé en prenant en compte plusieurs ressources documentaires:

- Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, fixant le contenu et la démarche d'élaboration des PLPDMA
- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixant l'objectif national à atteindre en termes de réduction des déchets : - 10% de DMA entre 2010 et 2020
- Le guide méthodologique de l'ADEME à destination des collectivités pour l'élaboration des PLPDMA

---

<sup>1</sup> Source : ADEME - Déchets chiffres-clés: Edition 2017

## **2. GOUVERNANCE DU PLPDMA**

### **Extrait du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés**

« Art. R. 541-41-22.-Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission. »

### **LA CCES**

<b>Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi</b>	
Président de la CCES :	M. Lionel PLANTEGENET, VP en charge des OM à la CCMW
Secrétaire de séance	Mme Hélène LECLERE, Technicienne aux OM
Autres membres :	

### **EQUIPE PROJET**

Mme Hélène LECLERE, technicienne à la CCMW

M. Lionel PLANTEGENET, VP en charge des OM

Mme. Solène DAUSSY, chargée d'études au cabinet Austral Ingénierie Environnement

### 3. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Extrait du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

« 1° Un état des lieux qui :

a) Recense l'ensemble des acteurs concernés

b) Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine

c) Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés

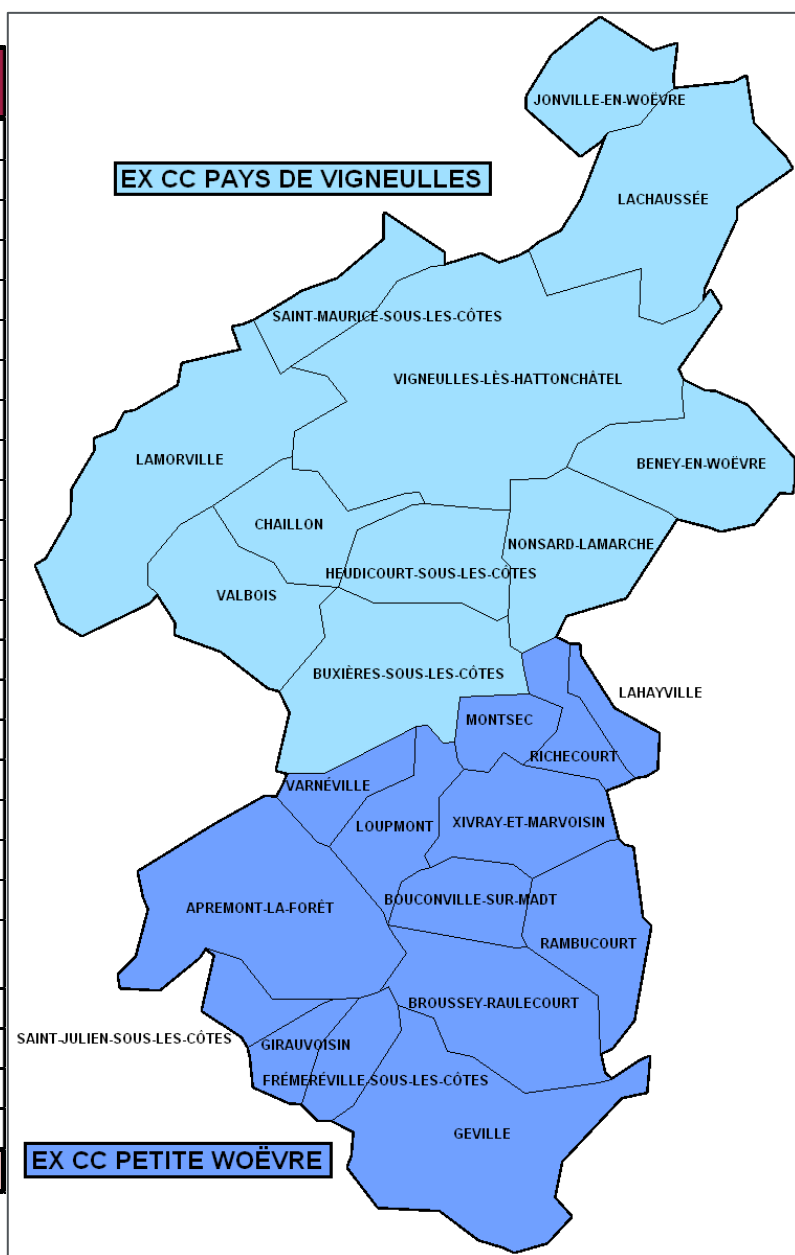
d) Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles ... »

Nom du porteur du PLPDMA : CC Côte de Meuse Woèvre

Siège : VIGNEULLES LES HATTONCHATEL (55210)

Nombre de communes : 25 communes (un total de 47 villages)

Nom de la commune	Population municipale 2013
Apremont-la-Forêt	402
Beney-en-Woëvre	155
Bouconville-sur-Madt	105
Broussey-Raulecourt	253
Buxières-sous-les-Côtes	276
Chaillon	96
Fréméreville-sous-les-Côtes	108
Geville	602
Girauvoisin	75
Heudicourt-sous-les-Côtes	182
Jonville-en-Woëvre	141
Lachaussée	263
Lahayville	31
Lamorville	284
Loupmont	86
Montsec	86
Nonsard-Lamarche	159
Rambucourt	190
Richecourt	66
Saint-Julien-sous-les-Côtes	127
Saint-Maurice-sous-les-Côtes	413
Valbois	104
Varnéville	53
Vigneulles-lès-Hattonchâtel	<b>1 551</b>
Xivray-et-Marvoisin	89
<b>Total population</b>	<b>5 897</b>



Le territoire est **très rural (+ de 90% de maisons individuelles)**. La population est marquée par une sous-représentation des jeunes de 15-30 ans au profit des autres catégories d'âge.

Le territoire est marqué par une forte surreprésentation de la catégorie ouvrière.

- Les actions devront être adaptées au caractère rural du territoire
- Bien que la catégorie ouvrière est généralement difficile à toucher, le retour d'expérience de la mise en œuvre du précédent PLPD montre qu'une partie des usagers sur la CCCMW sont sensibles à l'éco-consommation, à la préservation des espaces naturels, et sont volontaires pour s'impliquer dans des actions
- Dans la communication déployée, il est conseillé :
  - de sensibiliser les acteurs aux enjeux environnementaux et de faire le lien avec la réduction des déchets
  - de mettre en avant les arguments économiques des actions de prévention des déchets.



Exemple d'action mettant en avant le bénéfice économique de la prévention des déchets

Source de l'image : Communauté de communes du Cap Sizun

## 4. DIAGNOSTIC « DECHETS »

### Les services et le financement de la gestion des déchets

Mode de financement : REOM

Flux	Population concernée (pop. totale 2016)	Collecte			Contenant	
		Mode	Fréquence	Collecteur	Type	Dotation totale
OMr	6 206 hab.	Regroupement	C1	SITA BARISIEN	Bacs	10,1 L/hab./j
C Sh V	6 206 hab.	Regroupement	C0,5	SITA BARISIEN	Sac jaunes + quelques bacs	3,3 L/hab./j
Verre	6 206 hab.	AV	-	SALEUR	Colonnes	1 colonne pour 117 hab.

+ la déchèterie de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, gardiennée en régie

+ Conventions d'accès à 3 déchèteries extérieures

#### Analyse des services en place et du mode de financement

- Pour rappel, un des leviers les plus efficaces pour réduire les déchets des ménages est la mise en œuvre d'une Tarification Incitative. Selon les études menées par l'ADEME Lorraine, la mise en œuvre d'une Tarification Incitative permet de réduire environ 40% des OMR
- La REOM constitue néanmoins une opportunité pour communiquer et sensibiliser les usagers sur le coût des déchets
- Certaines évolutions de service peuvent également inciter les habitants à mieux gérer leurs déchets, notamment la réduction de la fréquence de collecte.
- Au niveau des services :
  - Présence d'une déchèterie gardiennée en régie : constitue un levier de communication/diffusion des actions de prévention et opportunité pour mettre en place un espace réemploi,
  - Les sacs jaunes sont distribués par les Mairies : ces relais et ces temps de distributions peuvent constituer de bonnes opportunités pour communiquer auprès des habitants sur le tri, mais aussi sur des actions de prévention (proposer pendant ce temps l'autocollant STOP PUB, rappeler que des composteurs sont disponibles ...)
  - L'envoi de redevances constitue une opportunité pour communiquer sur le coût des déchets.

Comparaison des coûts de traitement de nos déchets sur le territoire du SYDED



Exemple de communication sur le coût des déchets (SYTED)

## Les quantités de déchets collectés

Ci-dessous les ratios en kg/hab./an de déchets produits sur la CCCMW :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2010-2017
<b>Ratio OMR</b>	227 **	226 **	225 **	222	223	222	218	222	-2,2%
<b>Ratio CS</b>	41 **	42 **	42 **	42	41	42	41	42	2,0%
<b>Ratio Verre</b>	42 **	42 **	43 **	43	42	43	43	45	6,7%
<b>Total OMA</b>	310 **	310 **	310 **	307	307	307	302	308	-0,4%
<b>Déchèteries (hors gravats)</b>	94 **	93 **	91 **	94	100	87	82	89	-4,4%
<b>Total DMA</b>	403 **	403 **	401 **	401	407	394	384	398	-1,4%

\*\* Ratio calculé uniquement sur les tonnages réels de la CC Petite Woèvre. Concernant le périmètre de la CC du Pays de Vigneulles, les tonnages 2013 ont été repris pour 2010, 2011, 2012.

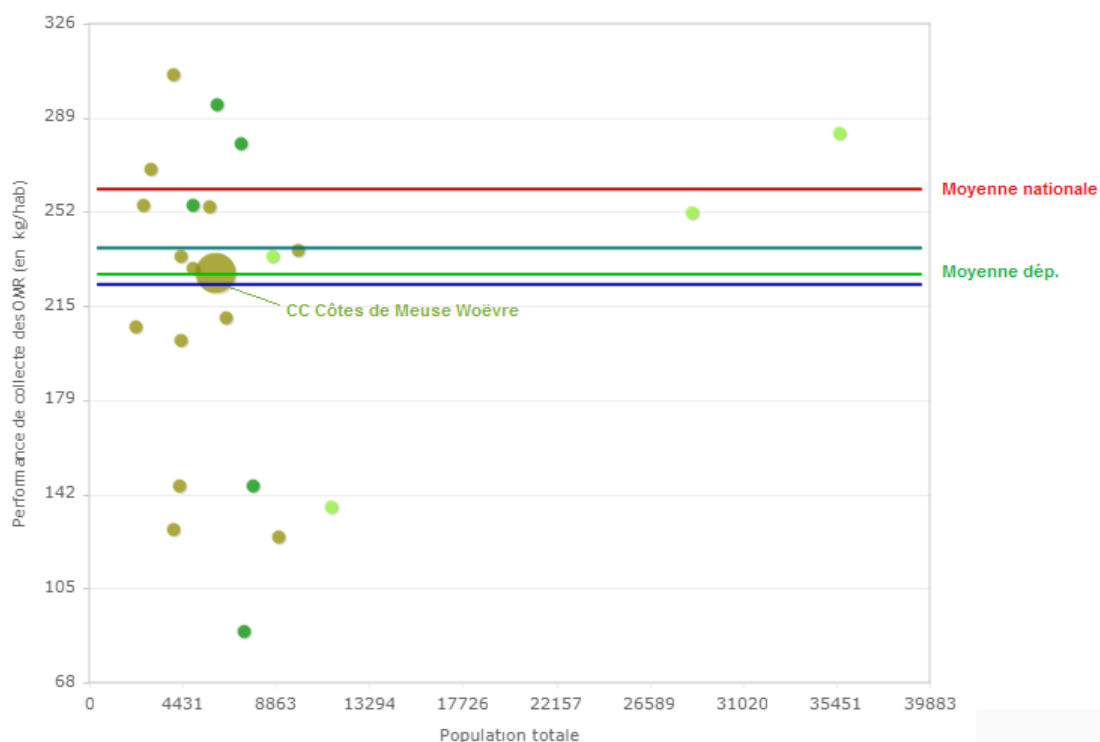
### Entre 2010 et 2017 :

- Les OMA ont peu diminué, néanmoins on observe une bonne progression du tri
- Les DMA ont diminué de 1,4 % Attention, ce chiffre est peu fiable en raison des évolutions de services relatives aux déchèteries (déchèteries mobile, accès aux déchèteries extérieures ...)



## Situation de la CCMW – tonnages OMR

Collectivité sélectionnée : Communauté de Communes Côtes de Meuse Woèvre  
Typologie : RURAL dispersé



La production d'OMR sur la CCMW se situe dans la moyenne départementale (228 kg/hab./an) et en deçà de la moyenne nationale (261 kg/hab./an).

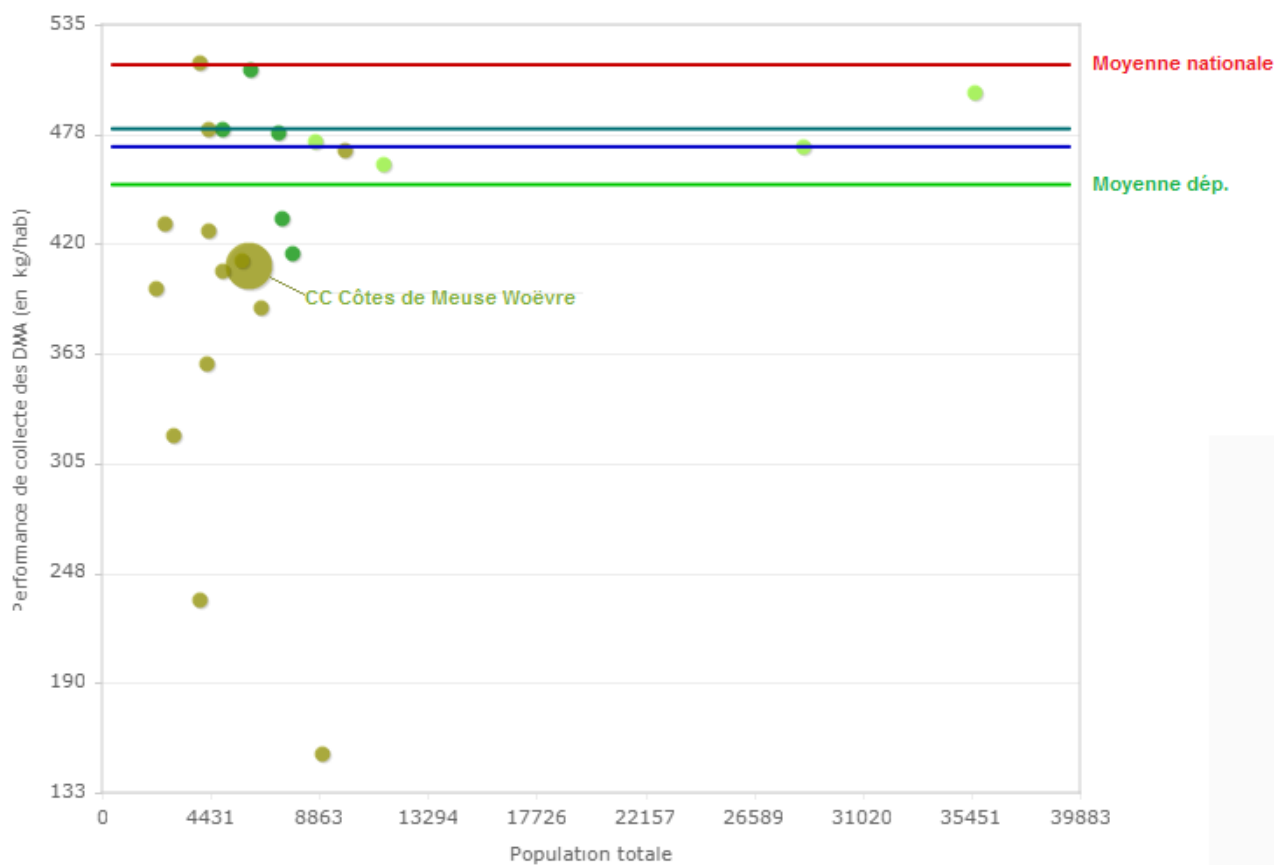
On observe un clivage des collectivités ayant une production d'OMR :

- En dessous du seuil des 150 kg/hab./an d'OMR ; il s'agit des collectivités ayant mis en œuvre un système de tarification incitative
- Au-dessus de la barre des 200 kg/hab./an d'OMR ; il s'agit des collectivités n'ayant pas mis en œuvre de tarification incitative. Pour ces collectivités, la meilleure performance atteinte est de 202 kg/hab./an d'OMR. A noter que certaines collectivités (ex CC Canton de Void) ont instauré une redevance avec réduction en cas de compostage.

## Situation de la CCMW – tonnages DMA

Collectivité sélectionnée : Communauté de Communes Côtes de Meuse Woèvre

Typologie : RURAL dispersé



La production globale de déchets ménagers et assimilés (DMA) sur la CCMW sur situe en deça de la moyenne départementale (451 kg/hab./an). Cet écart est dû aux performances d'apport en déchèteries faibles sur la CCMW.

Ces données doivent être relativisées en raison de la variabilité des paramètres de desserte des déchèteries.

A noter que la CCMW a conclu des conventions avec 4 déchèteries extérieures.

## 5. OBJECTIFS DU PLPDMA

Etant donné la faible diminution des DMA entre 2010 et 2017 (-1,4%), il paraît impossible de tenir l'objectif de réduction de -10% des DMA entre 2010 et 2020.

Il est ainsi proposé l'objectif suivant :

**Réduction de 1% par an de DMA, soit -6% entre 2018 et 2024**

**Soit 24 kg/hab. entre 2018 et 2024**

Le flux prioritaire définis sont les OMR, **notamment les biodéchets contenus dans les OMR, représentant environ 30% de la poubelle, soit 66 kg/hab./an.**


## 6. ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNICATION ET DE LA PREVENTION SUR LE TERRITOIRE

La collectivité est engagée pour la prévention des déchets depuis plusieurs années, notamment via le Programme Local Prévention des Déchets porté par le SMET depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, dont la CC Côte de Meuse Woëvre a adhéré jusqu'en 2018.

En 2018, la CC Côte de Meuse Woëvre a choisi de ne plus adhérer au SMET. Profitant de ce tournant, la collectivité a ainsi décidé d'élaborer et d'animer son propre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

### LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA CCCMW

La CCCMW met à disposition différents outils pour communiquer sur la gestion des déchets sur le territoire :



















- ◆ Site internet : le page web de la collectivité propose un onglet « Gestion des déchets » présentant globalement le service en place sur le territoire (Collecte et traitement des déchets, Déchèterie, Prévention, Composteurs, ...).
  - ◆ Guide de tri et de la réduction des déchets : la CCCMW travailler avec une agence de communication pour la refonte du guide (début 2019). Une nouvelle charte graphique sera proposée.
  - ◆ Newsletter trimestriel (livret A5 8 pages), remplaçant le magazine intercommunal.
  - ◆ Calendrier de collecte : un document rappelant les dates de ramassage des déchets et précisant brièvement les règles de tri, est distribué aux usagers de la collectivité. Ce calendrier est également disponible sur la page interne de la CCCMW.
- 
- The image shows a 'CALENDRIER DU TRI 2016' (Waste Sorting Calendar 2016) for the CC Côte de Meuse Woëvre. It includes a table with columns for months and days, and rows for different types of waste (e.g., 'Déchets verts', 'Déchets ménagers', 'Déchets dangereux'). There are also small illustrations of waste bins and sorting rules.
- ◆ La Redevance (REOM) : permet de communiquer ponctuellement sur la gestion des déchets, notamment sur la sensibilisation au coût des déchets
  - ◆ Règlement de collecte : la CC Côtes de Meuse Woëvre a réalisé ce document précisant les modalités du service de ramassage des déchets (définition des déchets collectés, contenants et fréquence de collecte, ...). Ce règlement est téléchargeable sur le site internet de l'EPCI.
  - ◆ Règlement intérieur de la déchèterie de Vigneulles : le document, accessible sur le site web de la collectivité, précise les modalités d'accueil sur la déchèterie de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel.

**Utiliser les outils de communication courants (calendrier de collecte, guide du tri, bulletin trimestriel ...) pour sensibiliser au coût des déchets et promouvoir les outils de réduction : composteurs, STOP PUB ....**

## **Le programme local de prévention porté par le SMET**

Le Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets (SMET) porte depuis le 1er juillet 2013 un Programme Local de Prévention pour le compte de 17 EPCI dont la CC Côtes de Meuse Woèvre.

Le SMET a prévu de mettre en place 18 actions présentées ci-dessous :

- ◆ Action 1 - Compostage domestique
  - A. Dotation composteurs et bioseaux  retenu par la CCCMW
  - B. Réunions 'informations aux habitants' 
  
- ◆ Action 2 - Compostage autonome
  - A. Etablissements scolaires 
  - B. Structures d'accueil de personnes âgées
  - C. Structures d'accueil de personnes handicapées
  - D. Centre de détention
  
- ◆ Action 3 - Compostage collectif : composteurs en habitat collectif
  
- ◆ Action 4 - Réseaux de guides composteurs : création/animation d'un réseau 
  
- ◆ Action 5 - Promotion du guide « Réduire mes déchets, nourrir la Terre » : information, sensibilisation des enseignants à l'utilisation du guide 
  
- ◆ Action 6 - Gaspillage alimentaire
  - A. Lutte contre le gaspillage alimentaire chez les particuliers 
  - B. Lutte contre le gaspillage alimentaire en cantines scolaires 
  
- ◆ Action 7 - Lombricompostage : dotation et formations au lombricompostage 
  
- ◆ Action 8 – Promotion du stop-pub : diffusion du stop-pub 
  
- ◆ Action 9 – Promotion des éco-achat
  - A. Communication grand public 
  - B. Engagement des commerces 
  - C. Subvention/mise en réseau gobelets réutilisables 
  
- ◆ Action 10 – Couches lavables
  - A. Promotion des couches lavables auprès des professionnels de la petite-enfance 
  - B. Promotion des couches lavables auprès des adultes
  
- ◆ Action 11 – Promotion de la collecte du textile : développement de la collecte du textile 
  
- ◆ Action 12 – Promotion de la collecte des DEEE
  - A. Communication sur la collecte des DEEE 
  - B. Animations scolaires 
  
- ◆ Action 13 – Développement des recycleries : création d'un guide d'aide à la création des recycleries 
  
- ◆ Action 14 – Promotion de la collecte des DDS : communication auprès des habitants 

- ◆ Action 15 – Eco-exemplarité Services administratif : Communication et développement de outils ✓
- ◆ Action 16 – Eco-exemplarité Service Espaces verts
  - A. *Communication* ✓
  - B. *Formations* ✓
- Action 17 – Communication ✓
  
- ◆ Action 18 – Animation et pilotage
  - A. *Formation à destination des agents* ✓
  - B. *Enquête* ✓

La collectivité participe financièrement à la mise en place des actions auxquelles elle est inscrite (ces actions sont en partie financées par une subvention ADEME).

## DIAGNOSTIC DES ACTIONS DE PREVENTION

Thématiques d'actions	Description de l'action	Chiffres clés	Et pour la suite ?														
<p><b>Compostage domestique</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Prix des composteurs</th> </tr> <tr> <th>Bois</th> <th>Plastiques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>300 L</td> <td>15 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>400 L</td> <td>-</td> <td>10 €</td> </tr> <tr> <td>600 L</td> <td>25 €</td> <td>20 €</td> </tr> </tbody> </table>		Prix des composteurs		Bois	Plastiques	300 L	15 €	-	400 L	-	10 €	600 L	25 €	20 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CCCMW propose des composteurs à prix réduits aux usagers du territoire. Ceux-ci sont fournis avec un bioseau, un aérateur et une documentation technique Ils sont distribués au siège de la CCCMW, et quelques-fois en Mairies.</li> <li>- La CCCMW communique régulièrement aux usagers volontaires de participer aux formations de guides composteurs organisées par l'ADEME Lorraine</li> <li>- La CCCMW réalise ponctuellement des réunions d'information sur le compostage. En 2017:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 réunion animée au siège de la CCCMW (env. 30 participants)</li> <li>- 1 réunion animée sur le siège d'une commune (env. 30 participants)</li> <li>- 1 réunion destinée aux associations (env. 30 participants)</li> </ul> </li> <li>Les communes sont quasiment toutes équipées de composteurs dans les cimetières</li> <li>Fin 2018 : la CCCMW a acquis de nouveaux outils au compostage (roll-up, table, barnum) pour faire des animations sur le compostage.</li> <li>- Lombricompostage : la CCCMW a choisi de ne pas distribuer de lombricomposteur car la majorité des habitations dispose de jardin</li> </ul>	<p>Demandes en composteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 32 en 2015</li> <li>- 27 en 2016</li> <li>- 16 en 2017</li> <li>- 12 en 2018</li> </ul>	<p>A poursuivre. Essayer de mobiliser davantage les communes pour la distribution.</p>
		Prix des composteurs															
	Bois	Plastiques															
300 L	15 €	-															
400 L	-	10 €															
600 L	25 €	20 €															
<p><b>Compostage en établissement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 site en école : le composteur a été installé il y a 4 ans, à l'initiative d'une institutrice. Le composteur actuel a été fabriqué par un agent de la CCCMW (composteur avec vitre transparente)</li> <li>- 1 site sur le siège de la CCCMW</li> </ul>	<p>2 sites installés en 2017</p>	<p>Suivre davantage le fonctionnement du site, définir un référent sur site et trouver une solution pour approvisionner en site en matière sèche.</p>														
<p><b>Compostage en habitat collectif</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 composteur collectif dans une copropriété de 4 logements communaux. Le site est autonome et est suivi régulièrement par Mme Leclère.</li> </ul>	<p>1 copropriété</p>	<p>A poursuivre.</p>														

<b>Développer le réemploi, la réutilisation, la réparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La collectivité a mis en œuvre une collecte des livres en partenariat avec Recy-livres. Les livres de la bibliothèque-médiathèque sont ainsi collectés par cette structure.</li> <li>- Un partenariat avec Eco-Système a été mis en œuvre pour collecter les PAM/DEEE des écoles et apportés par les élèves. Des animations ont également été déployées auprès de 4 classes.</li> <li>- Le réemploi n'est actuellement pas développé sur la déchèterie.</li> <li>- Il n'y a pas de recyclerie sur le territoire. Néanmoins des sollicitations ont été enregistrées pour développer une recyclerie</li> <li>- Collecte des instruments d'écriture dans les écoles avec TerraCyle (2 cartons en 2018)</li> <li>- Une gratifera est organisée 2 fois par an sur Vigneulles</li> </ul>		<p>Etudier la faisabilité de mise en œuvre d'une recyclerie/ressourcerie sur le territoire. Mettre en place une donnerie en déchèterie ?</p>
<b>Promotion du guide "Réduire mes déchets, Nourrir ma Terre" dans les écoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce guide, conçu par Passerelle.Info a été proposé aux institutrices dans les 4 écoles de la CCCMW. Environ 3 institutrices ont programmé le programme pédagogique (sur 1 an, 2 ans, 3 ans ?).</li> </ul>	3 demandes d'institutrices	Poursuivre avec ce système ? Proposer des interventions par un agent de la CCCMW ou par CPIE en école ?
<b>Sensibilisation des usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CCCMW a animé des animations de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et établissements périscolaires. Notamment pendant la SERD et la SDD (utilisation des restes du frigo ...). Ces animations ont été très appréciées.</li> </ul>		Animations pour le public scolaire à poursuivre. Développer la communication ciblant les adultes ? (ex : en communiquant des chiffres clés, animations en supermarché ...)
<b>Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les 4 écoles de la collectivité, 2 écoles disposent d'une cuisine sur place, 2 écoles font appel à une cuisine collective.</li> <li>- 1 école est particulièrement volontaire pour développer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et composte actuellement les épluchures. Projet de s'équiper d'une table de tri des restes.</li> </ul>		Mettre en place un plan global de lutte contre le GA dans l'école volontaire puis étendre l'action aux autres écoles.
<b>Promotion du STOP PUB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La collectivité met à disposition de ses habitants des autocollants STOP PUB sur le siège de la CCCMW, dans les mairies, via quelques commerçants (1 boulangerie, 1 bar-tabac).</li> <li>- Les autocollants sont distribués systématiquement aux nouveaux arrivants.</li> </ul>		S'appuyer davantage sur les commerçants pour mettre à disposition le STOP PUB.
<b>Promotion de gobelets réutilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La collectivité met à disposition des mairies, des associations ... des gobelets réutilisables via une convention de prêt. L'opération est jugée concluante.</li> </ul>	3 demandes en 2018	A poursuivre, en mettant en concurrence les prestataires.



<b>Promotion des couches lavables</b>	- L'association Bou d'Nature est intervenue plusieurs fois pour animer des démonstrations de couches lavables (dans crèche et RAM). Les parents étaient réceptifs au discours, mais peu de suite à donner.		Poursuivre en mettant à disposition un kit de couches lavables aux parents volontaires ?
<b>Collecte des TLC</b>	- 4 bornes de collecte sont disponibles sur le territoire. La CCCMW est en convention avec ECO-TLC. Les bornes "fonctionnent" bien, néanmoins la collectivité ne dispose plus des chiffres de collecte depuis quelques années.		Redynamiser la communication sur la collecte des TLC grâce aux outils mis à disposition par ECO-TLC
<b>Promotion des éco-achats</b>	- En partenariat avec le PETR, la collectivité a lancé une opération de promotion des circuits courts.		Continuer la promotion des circuits courts, en mettant en avant que cela permet de réduire l'usage d'emballages plastiques. Mettre en place une action avec le supermarché Colruyt ?
<b>Eco-exemplarité</b>	- Sur le siège de la CCCMW : de nombreuses actions ont été développées : compostage, réduction des impressions, utilisation de vaisselle réutilisable, compostage des dosettes de café, achat d'un désherbeur écologique, collecte des stylos, collecte des cartouches, collecte des livres ... '- Sur les communes et autres établissements publics : pas de suivi . A noter que les cimetières sont presque tous dotés de composteurs.		Développer l'éco-exemplarité dans les communes et établissements du territoire.
<b>Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts</b>	- 4 agents intercommunaux interviennent pour le compte des communes. La pratique du paillage est mise en œuvre, les agents ont été briefé sur le zéro pesticide, un désherbeur écologique va bientôt être utilisé.		Assurer un suivi auprès des agents intercommunaux et agents de communes sur la non utilisation de pesticides.
<b>Réduction des déchets des entreprises</b>	- Pas d'action en cours. Certains artisans/commerçant produisent beaucoup de déchets, malgré la redevance en place.		- Réétudier les tarifs de redevances des pros ? - Proposer opération « commerçant zéro déchet » - Partenariat avec la CMA 55 ou le CNIDEP 54 ?
<b>Communication globale sur la prévention des déchets</b>	- Communication via le site internet - Communication via le magazine intercommunal (transformé en bulletin trimestriel)		- Mettre en œuvre une opération Familles Zéro Déchet ? - Organiser des journées nettoyage avec un stand de sensibilisation à la prévention des déchets à la fin ?

## 7. ETAT DES LIEUX DES LIEUX DES POTENTIELS PARTENAIRES ET RELAIS

**L'ensemble des services de la CC Côte de Meuse Woëvre** : la prévention des déchets concerne tous les secteurs d'activité. Les services de la CCCMW sont ainsi concernés dans le cadre de l'éco-exemplarité. Ils peuvent aussi être mobilisés en tant que partenaires pour mettre en œuvre des actions de prévention dans leurs domaines respectifs (ex : service jeunesse, service petite enfance ...)

**Les communes** sont des relais primordiaux pour communiquer envers les habitants. Elles sont également concernées pour mettre en place des actions d'éco-exemplarité.

### **Les établissements publics :**

Exemple : les RAM, les crèches, les écoles, les collèges /, les lycées, les établissements culturels, la médiathèque intercommunale de Vigneulles (atelier de fabrication de cosmétiques naturels ...)

### **Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Cœur de Lorraine**

Le PETR est composé de 4 communautés de communes : CC du Sammiellois, CC Côtes de Meuse-Woëvre, CC du Canton de Fresnes-en-Woëvre et CC de l'Aire à l'Argonne. Cet ensemble rassemble 123 communes et compte environ 26 000 habitants.

Il a pour objectif de coordonner des projets sur des thématiques variées : (tourisme, économie, santé, aménagement du territoire, environnement, etc.). Il est mis en œuvre par une chargée de mission.

Le PETR est labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » grâce à son projet de territoire en faveur de la transition énergétique.

La CCCMW dispose d'un référent PETR.

Le PETR porte ainsi un objectif commun avec le PLPDMA : consommer moins pour consommer mieux, grâce à son projet de promotion des circuits courts.

**Parc Naturel Régional de Lorraine** mène des actions de sensibilisation à la biodiversité. Il peut constituer un bon relais dans le cadre du PLPDMA.

**Les associations d'éducation à l'environnement : le CPIE de Meuse (Boncée), Passerelle.Info, Meuse Nature Environnement** peuvent être mobilisées pour mettre en œuvre des animations portant sur des thématiques de prévention des déchets (ex : animations dans les écoles, diffusion du guide « Réduire mes déchets, nourrir la Terre » aux enseignants ...)

**Le chantier d'insertion local**, œuvrant aujourd'hui sur des activités de gestion des espaces verts. Développer les activités vers une recyclerie ? Vers une livraison de bacs/composteurs avec sensibilisation ?

### **L'AMAP locale**

### **Les institutions**

- CMA / CNIDEP (mobilisable pour sensibiliser les artisans) / CNAM
- ADEME Lorraine (animation du réseau de guides composteurs, mise à disposition d'outils de com....)
- CAPEB (promotion de la reprise des matériaux par les distributeurs ...)
- Les éco-organismes (mise à disposition d'outils de communication)
- ...

## 8. LES PLANS CONNEXES

Plan paysage des Côtes de Meuse comprenant 12 fiches actions : la préservation et la valorisation des vergers familiaux, la valorisation des produits locaux et le développement de la filière arboricole et viticole, le soutien à la biodiversité, le développement du tourisme, l'élaboration d'une politique globale d'aménagement, le maintien et l'entretien des haies...

## 9. STRATEGIE DU PLPDMA

### Quels sont les atouts pour la mise en œuvre du PLPDMA ?

Un territoire restreint : une proximité des partenaires et relais, notamment les communes

Un PLPDMA porté par la Communauté de Communes : des services mobilisables plus facilement pour le déploiement des actions

Un bon réseau associatif – mobilisable en tant que partenaire ou relais.

Des usagers font preuve d'initiative pour s'impliquer dans des actions.

Des projets connexes, en faveur de l'environnement : promotion des circuits courts (PETR), préservation de l'environnement (PNR Lorraine) ...

Des soutiens financiers encore mobilisables (AAP départemental, AAP spécifiques proposés par l'ADEME ...)

### Quels sont les freins pour la mise en œuvre du PLPDMA ?

Peu de moyens humains d'animation au sein de la CCCMW : nécessité de recours à des associations/prestataires externes.

**→ Le contexte actuel est favorable à la mobilisation des relais de proximité (communes, établissements publics, associations locales) = facteur de réussite du PLPDMA**

## 10. PLAN D' ACTIONS

*Extrait du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés*

« 3° Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :

- a) L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent
- b) La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
- c) L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre

4° Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme. »

Les axes proposés		Proposition de plan d'actions
<b>Axe 1</b>	<b>Déployer l'éco-exemplarité sur le territoire</b>	<b>1 : Déployer l'éco-exemplarité aux établissements publics du territoire.</b> Effectuer un audit de fonctionnement des communes + établir un plan d'actions pour favoriser la réduction et le tri + suivi.
<b>Axe 2</b>	<b>Sensibiliser les acteurs aux enjeux et aux gestes de prévention des déchets</b>	<b>2 : Mettre en place une démarche "Défi familles zéro déchet".</b> Cette opération consiste à demander à des familles volontaires de tester des gestes de réduction et de tri. L'impact de chaque geste est mesuré, ce qui permet des outils de communication concrets.
		<b>3 : Opération nettoyage avec les communes avec stands de réduction des déchets à la fin.</b>
<b>Axe 3</b>	<b>Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets</b>	<b>4 : Améliorer la "connaissance Déchets" des usagers.</b> Elaborer un document explicatif sur le coût des déchets – les quantités produites chaque année. A diffuser avec les redevances
		<b>5 : Réévaluer régulièrement l'opportunité de mise en œuvre d'une tarification incitative.</b> Des importants changements fiscaux et réglementaires ont été votés après la réalisation de l'étude T1 (trajectoire d'augmentation de la TGAP ...). Quelle opportunité de la mise en œuvre d'une TI avec ces évolutions ? Une mise à jour de l'étude pourrait servir de base de réflexion pour la prochaine équipe municipale.
<b>Axe 4</b>	<b>Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>	<b>6 : Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire :</b> Programmer une animation en partenariat avec le supermarché du coin
		<b>7 : Animations dans les écoles et le périscolaire :</b> continuer les animations notamment lors de la SERD et SDD.
		<b>8 : Mettre en place des plans d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective :</b> proposer et suivre une démarche test de lutte contre le GA dans une cantine (avec table de tri ...) et la déployer aux autres cantines du territoire.

<b>Axe 5</b>	<b>Inciter les usagers à pratiquer le compostage</b>	<p><b>9 : Favoriser le développement du compostage individuel</b> : poursuivre la distribution de composteurs à prix réduits, renforcer le lien avec les communes pour qu'elles deviennent des points de distribution. Effectuer des animations ponctuelles au compostage</p> <p><b>10 : Favoriser le développement du compostage partagé</b> : suivre les composteurs en établissement et pied d'immeuble en place + répondre aux demandes "sérieuses" de nouveaux volontaires.</p>
<b>Axe 6</b>	<b>Favoriser la Récup'</b>	<p><b>11 : Favoriser la Récup'</b> : développer les activités du chantier d'insertion : étudier la faisabilité d'une recyclerie/ressourcerie sur le territoire. Créer une zone réemploi ou une donnerie en déchèterie : lieu accessible à tous et partenariat avec structure ESS Poursuivre les collectes séparées en vue du réemploi (ECO-TLC, recyclivres, animations DEEE, TerraCycle ...)</p>
<b>Axe 7</b>	<b>Développer les actions emblématiques en faveur de la réduction des déchets</b>	<p><b>12 : Promouvoir les circuits courts (partenariat avec PETR)</b> - faire le lien avec la réduction des emballages plastiques.</p> <p><b>13: Kit couches lavables</b> - acheter un kit de couches lavables afin de le proposer en test aux familles volontaires</p>
<b>Axe 9</b>	<b>Réduire les déchets des entreprises</b>	<p><b>14 : impliquer les commerces du territoire dans la démarche « zéro déchet »</b>. Présenter la démarche "zéro déchet" portée par la CCCMW et proposer aux commerces de s'impliquer (devenir point relais STOP PUB, proposer des gourmets bag, afficher la possibilité de vente en vrac ...)</p>
<b>Axe 10</b>	<b>Mettre en œuvre et suivre le PLPDMA</b>	<p><b>15 : Mettre en œuvre et suivre le PLPDMA</b> (faire un bilan du PLPDMA chaque année en CCES et/ou en CC; diffuser un bilan sur internet, créer une newsletter à diffuser aux partenaires, créer une base de données des contacts du PLPDMA, suivre les indicateurs)</p>

## Action 1 : Déployer l'éco-exemplarité aux établissements publics du territoire

### Description du projet

Cette action consiste à effectuer un audit de fonctionnement des établissements publics afin d'établir un plan d'actions pour favoriser la réduction et le tri des déchets.

Sont visés en priorité les sièges des communes et tous les établissements recevant du public.

Afin de valoriser les établissements engagés dans la réduction des déchets, il est prévu la création d'une affiche « ici je réduis mes déchets ».

Cette action vise également à renforcer le partenariat avec les établissements publics pour diffuser la communication « Déchets ».



**Objectifs opérationnels** : Lancer une dynamique d'éco-exemplarité dans 2 établissements minimum par an.

### Moyens mis en œuvre :

- 1 agent pour l'organisation / la réalisation de l'opération (agent CCCMW)
- Conception de l'affiche « ici je réduis mes déchets » personnalisée : 650€HT (+ frais de reproduction)

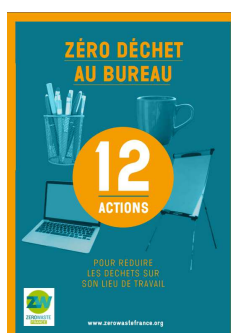
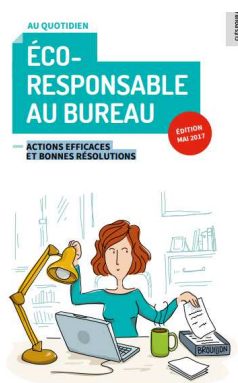
### Outils mobilisables

- Guide ADEME : « écoresponsable au bureau, actions efficaces et bonnes résolutions » édition 2017

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-ecoresponsable-au-bureau-mai2017.pdf>

- Guide ZWF : 12 actions pour réduire ses déchets au bureau

<https://www.zerowasteFrance.org/wp-content/uploads/2018/07/zd-au-bureau-zwf.pdf>



### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : enquêter auprès des établissements publics rencontrés pour vérifier que les actions ont été maintenues dans le temps.

## Action 2 : Mettre en place une démarche « Défi familles zéro déchet »

### Description du projet

Cette action consiste à recruter des familles témoins, volontaires pour mesurer l'impact de leurs gestes de prévention et de tri des déchets et volontaires pour témoigner sur leurs gestes.

L'opération se déroule en 4 temps :

- Période de recrutement des familles zéro déchet
- 2 mois : Période de démarrage de la mission + mesure des déchets produits sans mettre en pratique le geste choisi
- 2 mois : Mise en pratique du geste choisi + mesure de l'impact sur les déchets produits
- Analyse des résultats + témoignages, valorisation des résultats

Pendant la démarche, les familles seront invitées à participer à des ateliers créatifs « zéro déchets » (ex : fabriquer son composteur, fabriquer ses sacs pour l'achat de fruits et légumes en vrac, fabriquer ses produits ménagers ...)

### Exemple de gestes à proposer :

- Geste n°1 : Choisir le bon produit et le bon conditionnement
- Geste n°2 : Préférer les sacs réutilisables
- Geste n°3 : Indiquer le STOP-PUB sur la boîte aux lettres
- Geste n°4 : Limiter les impressions
- Geste n°5 : Boire l'eau du robinet
- Geste n°6 : Economiser les piles
- Geste n°7 : Réutiliser ce qui peut l'être
- Geste n°8 : Fabriquer du compost
- Geste n°9 : Choisir des produits avec des labels "environnement"
- Geste n°10 : Gestes alternatifs (faire ses yaourts,...)

**Objectifs opérationnels :** mettre en place la démarche avec 5 familles zéro déchet volontaires

### Moyens mis en œuvre :

- 1 agent pour l'organisation / animation de l'opération (agent CCCMW)
- Achat pesons : 100€HT (20€HT/u)
- AMO conseil pour le déroulement de l'opération : 600€HT
- AMO animation de 2 ateliers avec les familles : 1 000 €HT

### Outils mobilisables

- Guide ZWF : « organiser un défi familles zéro déchet »



### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer le nombre de foyers ayant participé à l'opération.

## Action 3 : Opération nettoyage avec les communes avec stands de tri et de réduction des déchets à la fin

### Description du projet

Cette action consiste à organiser une journée de nettoyage en partenariat avec une commune :

- Balade avec ramassage de déchets, accompagné d'un agent de la CCCMW
- Arrivée avec collation / bilan des quantités ramassées + stand d'animation sur le tri et la réduction des déchets



### Objectifs opérationnels

- Organiser 1 opération par an, en partenariat avec les communes volontaires

### Moyens mis en œuvre

- Organisation et animation de l'opération par 1 agent de la CCCMW
- Utilisation du matériel de la CCCMW pour réaliser l'animation (stand compostage, STOP PUB, kit couches lavables ...)
- Budget pour la randonnée / collation : sacs poubelles, gants, gilets jaunes, balance pour la pesée des déchets, boissons, éco-cup, gateaux ... 1 000 €HT/u

### Outils mobilisables

- Comment organiser une opération de ramassage des déchets sur la voie publique ?  
<https://www.consoglobe.com/organiser-ramassage-dechets-cg>

### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer le nombre de participants à la manifestation et les quantités de déchets collectés.



## Action 4 : Améliorer la "connaissance Déchets" des usagers

### Description du projet

A partir des données de comptabilité analytique de la gestion des déchets de la CCGMW (= matrice des coûts), élaborer un document pédagogique, en parallèle du rapport annuel Déchets, pour communiquer sur le coût aidé des déchets, à destination du grand public.

Ce document pourra notamment être transmis avec les redevances envoyées aux usagers.

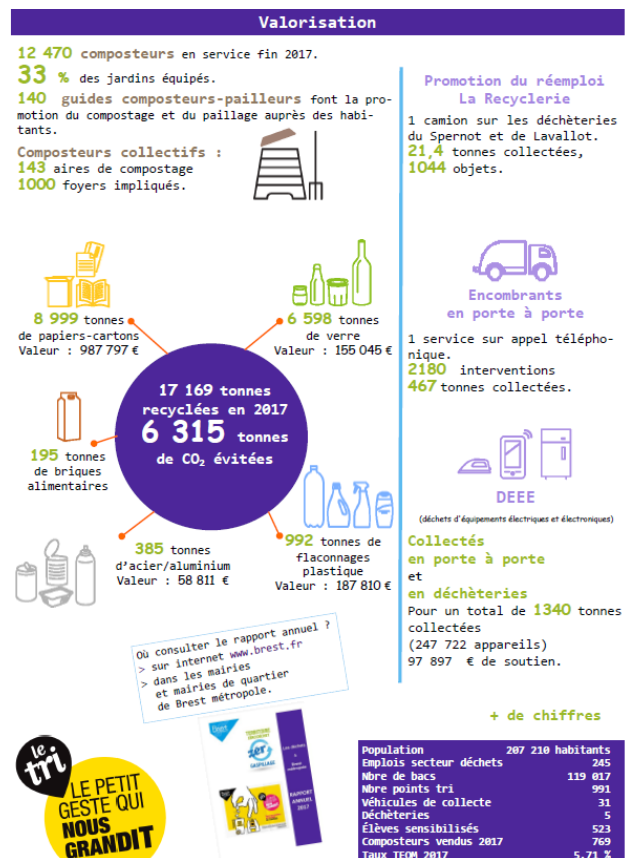
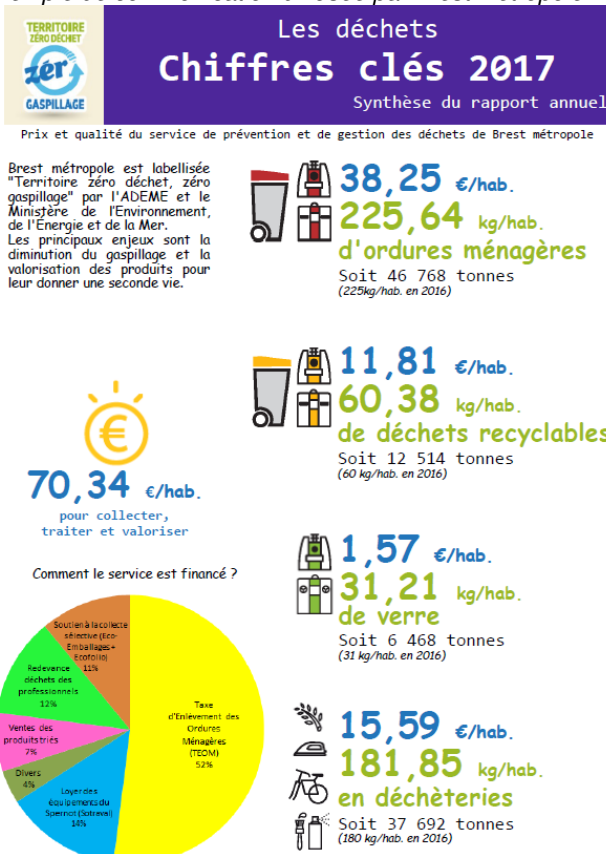
### Objectifs opérationnels

- Concevoir, imprimer, distribuer le document 1 fois par an

### Moyens mis en œuvre

- Frais de conception : 650€HT
- Frais impression : 800 €/campagne

Exemple de communication diffusée par Brest Métropole :



### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer le nombre de dépliants diffusés.

## Action 5 : Réévaluer régulièrement l'opportunité de mise en œuvre d'une tarification incitative

### Description du projet

En 2016, la CCCMW a lancé une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une Tarification Incitative. L'objectif de cette action est de mettre à jour l'étude de faisabilité avec les nouveaux éléments de contexte (notamment les mesures de la Loi Finances 2019 avec la trajectoire de hausse de la TGAP et le taux réduit de TVA sur les activités de prévention et de recyclage des déchets).

Cette mise à jour sera présentée auprès des élus de la CCCMW pour réévaluer l'opportunité de mise en œuvre d'une Tarification Incitative.

### Objectifs opérationnels

- Mise à jour + présentation auprès des élus après les élections municipales en 2020.

### Moyens mis en œuvre

- Mise à jour de l'étude TI + présentation aux élus : 1650 €HT



### Outils mobilisables

- Etude ADEME : la Tarification Incitative sur le territoire Lorrain : Pourquoi ? Comment ? Impacts ? Focus sur l'incivisme

<https://grand-est.ademe.fr/sites/default/files/tarification-incitative-lorraine.pdf>

### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer le nombre de réunions auprès des élus sur la thématique effectuées dans l'année.



## Action 6 : Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire

En France, selon le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, plus de sept millions de tonnes de déchets sont jetées tout au long de la chaîne alimentaire. Ce gâchis représente une perte de **plus de 400 euros par an et par foyer**.

A l'échelle mondiale, des études de la Food and Agriculture Organization (FAO) ou l'institut de l'eau de Stockholm ont démontré que jusqu'à 50% de la production alimentaire est gaspillée, perdue ou jetée entre le champ et l'assiette.

### Description du projet

L'objectif est de sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire grâce à des animations sur les lieux de consommation.

### Objectifs opérationnels

- Une exposition / animation sur un lieu de passage par an (ex : supermarché local ...)

### Moyens mis en œuvre

- Organisation et animation de l'opération par 1 agent de la CCCMW
- Budget (panneaux d'exposition, impression affiches ...) : 500 €/u

### Outils mobilisables

- Outils de communication ADEME : ça suffit le gâchis (= panneaux d'exposition)

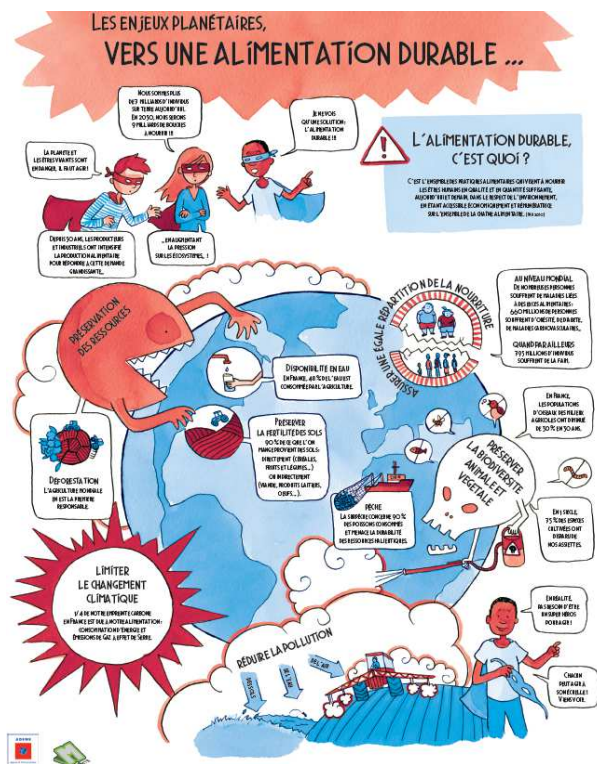
[http://www.casuffitlegachis.fr/sites/default/files/panneaux\\_ade\\_me\\_vf\\_0.pdf](http://www.casuffitlegachis.fr/sites/default/files/panneaux_ade_me_vf_0.pdf)

- Association GRAINE IDF : annuaire des outils pédagogiques pour la lutte contre le gaspillage alimentaire

[http://www.graine-idf.org/sites/default/files/documents/Annuaire\\_Gaspi\\_alim\\_VF\\_BDef.pdf](http://www.graine-idf.org/sites/default/files/documents/Annuaire_Gaspi_alim_VF_BDef.pdf)

### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer le nombre d'animations Grand Public réalisées selon le type de lieu



## Action 7 : Animations dans les écoles et le périscolaire

### Description du projet

Actuellement, lors de la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets et lors de la Semaine pour le Développement Durable, des animations en milieu scolaire et périscolaire sont réalisées pour sensibiliser le jeune public à lutter contre le gaspillage alimentaire.

L'objectif de cette action est de poursuivre cette démarche les années à venir.

### Objectifs opérationnels

- Effectuer 4 interventions par an en milieu scolaire / périscolaire.

### Moyens mis en œuvre

- Budget outils pédagogiques : 100€HT/an

### Outils mobilisables

- Ex : ressources du CPIE de Bonzée : Malle « Alimentation Responsable »



### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer le nombre d'animations réalisées par an et nombre d'élèves sensibilisés par an

## Action 8 : Mettre en place des plans d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

### Description du projet

L'action consiste à développer des plans de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives, notamment dans les cantines scolaires. Cette action est couplée avec un diagnostic pour mettre en place un tri à la source des biodéchets pour une gestion de proximité (compostage).

Etapes :

- Appels à volontaires auprès des caisses des écoles / responsables d'établissement
- Rencontre des équipes : responsable d'établissement, chef de cuisine ... Afin de présenter le projet (déroulement de l'audit de diagnostic, plan d'actions, table de tri des biodéchets, composteur ...)
- Réalisation d'un diagnostic des pratiques existantes
- Rédaction d'un plan d'actions + présentation aux équipes
- Mise en œuvre des nouvelles pratiques

### Objectifs opérationnels

- Mettre en œuvre l'opération sur 1 restaurant par an.
- A noter que la démarche est engagée avec la restauration scolaire de Vigneulles

### Moyens mis en œuvre

- Budget défini pour la démarche : 2 000 €/restaurant
- AMO pour accompagner les sites ou mobiliser d'un agent de la CCCMW (à définir)



### Outils mobilisables

- Guide méthodologique du réseau REGAL pour réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives
- Ex : application MealCanteen

**« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »**



**Une proposition simple et claire POUR L'USAGER**

Je choisis mon menu.  
J'ai des informations sur les produits.  
J'ai l'assurance d'avoir mes plats.  
Je peux noter mes plats.



**Une information simple et claire POUR LA CUISINE**

Je reçois les réservations.  
J'ai des alertes annulation.  
J'ai un calcul des quantités à préparer.  
Je mesure la satisfaction du convive.



**Ensemble dans une démarche éco-responsable !**

Nous rénovons la relation usager/cuisine.  
Nous réduisons le gaspillage alimentaire.  
Nous générons des économies.  
Nous finançons le circuit court et bio.

### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer le nombre de sites concernés, le nombre de convives concernés, le suivi des quantités de déchets produites

## Action 9 : Favoriser le développement du compostage individuel

### Description du projet

La CCMW propose depuis de nombreuses années de composteurs en bois et plastique à prix réduits, accompagnés d'un bioseau, d'un aérateur et d'un document technique.

Pour communiquer sur le compostage individuel, la CCCMW :

- Utilise en partie le réseau communal pour la distribution des composteurs
- Propose des réunions d'information sur le compostage (3 effectuées en 2017)
- Communique régulièrement aux usagers la possibilité de participer aux formations « guides composteurs » proposées par l'ADEME Lorraine
- Fin 2018, la CCCMW a acquis de nouveaux outils pour monter un stand compostage (table, roll-up, barnum ...)



Ces dernières années, entre 15 et 30 composteurs par an ont été distribués.

L'objectif de cette action est de renforcer les animations de promotion du compostage et d'utiliser davantage les relais communal pour la distribution des composteurs.

### Objectifs opérationnels

- Distribuer 30 composteurs/an
- Développer le réseau communal : 80% des communes deviennent des points relais de distribution et de communication autour du compostage
- Effectuer 4 animations par an (sur les marchés, brocantes ...) pour promouvoir le compostage

### Moyens mis en œuvre

- Part pris en charge par la CCCMW pour les composteurs : environ 70% du prix d'achat (composteur + bioseau + aérateur). Soit 70%\*50€\*30 composteurs par an = 1 050 €HT/an
- 1 agent de la CCCMW pour la réalisation des animations et développer le réseau communal

### Outils mobilisables

- Outils ADEME Lorraine
- Réseau guides composteurs ADEME Lorraine



### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer le nombre de composteurs distribués, le nombre d'animations sur le compostage réalisées, le nombre de communes relayant la distribution de composteurs

## Action 10 : Favoriser le développement du compostage partagé

### Description du projet

Sur le territoire, 3 sites de compostage partagés en fonctionnement sont recensés :

- 1 site sur l'école de Vigneulle
- 1 site sur le siège de la CCCMW
- 1 site dans une petite copropriété de 4 logements

Les sites sont aujourd'hui autonomes, néanmoins certains sites manquent de matière sèche.

L'objectif de cette action consiste à :

- suivre régulièrement le bon fonctionnement des sites
- trouver une solution pour l'approvisionnement en matière sèche (voir avec les services espaces verts de la CCCMW ou services communaux)
- répondre aux nouvelles demandes pour l'implantation de nouveaux sites « volontaires », à condition qu'un référent + suppléant soit désigné

### Objectifs opérationnels

- +1 nouveau site de compostage partagé par an

### Moyens mis en œuvre

- Matériel de compostage partagé mis à disposition par la CCCMW
- 1 agent de la CCCMW pour l'accompagnement des sites



### Outils mobilisables

- Outils ADEME Lorraine
- Réseau guides composteurs ADEME Lorraine

### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer le nombre de sites installés, le nombre d'utilisateurs estimatif

## Action 11 : Favoriser la Récup'

### Description du projet

La CCCMW a développé des filières de collecte sélective spécifiques en partenariat avec les REP ou associations en vue du réemploi ou du recyclage :

- Les Textiles Linges Chaussures, en partenariat avec l'éco-organisme ECO TLC
- Collecte des livres en partenariat avec RecyclLivres (NB : développement sur la médiathèque de Vigneulles)
- PAM et DEEE apportés par les élèves dans les écoles, en partenariat avec Eco-Système
- Collecte des instruments d'écritures avec TerraCycle

Il n'y a pas de recyclerie actuellement sur le territoire, ni de caisson réemploi en déchèterie.

Cette action consiste à :

- Poursuivre les collectes sélectives mentionnées ci-dessus
- Etudier la faisabilité d'implantation d'une recyclerie sur le territoire, en partenariat avec la déchèterie (pose d'un caisson réemploi)

Aujourd'hui, plusieurs associations se sont montrées intéressées pour développer un projet de recyclerie.

### Objectif opérationnel

- Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire

### Moyens mis en œuvre

- Budget estimatif pour étude recyclerie : 15 000 €HT

### Outils mobilisables

- Guide ADEME : analyse technico-économique de structures de réemploi en France (2017)
- Réseau des ressourceries



### Indicateurs / Suivi de l'action

- Lors de la mise à jour du PLPDMA : indiquer l'avancement de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie



## Action 12 : Promouvoir les circuits courts (produits en vrac, peu emballés)

### Description du projet

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur de Lorraine, territoire associant les communautés de communes Côtes de Meuse/ Woëvre, du Territoire de Fresnes-en-Woëvre, du Sammiellois et de l'Aire à l'Argonne a missionné la Chambre d'agriculture de la Meuse pour réaliser une étude agricole et alimentaire sur son territoire afin notamment de favoriser une plus grande consommation de produits agricoles issus de son territoire.

La création de cette étude a été initiée par le Plan Paysage des Côtes de Meuse, porté par la communauté de communes Côtes de Meuse/Woëvre, en association avec la communauté de communes du territoire de Fresnes-en-Woëvre.

Pour réaliser cet objectif, les agriculteurs réalisant ou ayant pour projet de réaliser une diversification en circuits courts ainsi que les porteurs de projets identifiés seront invités à répondre à une enquête réalisée par la Chambre d'agriculture permettant notamment de quantifier les volumes de produits agricoles valorisés en circuits courts et ceux pouvant potentiellement l'être.

Suite à ce recensement, un annuaire des producteurs de vente en circuits courts pourra être réalisé et promu dans le magazine de la CCCMW, site internet, etc.

A noter que des associations type AMAP travaillent également avec des producteurs en circuits courts.



L'objectif de cette action est de communiquer sur l'aspect « zéro déchet » de la consommation en circuits courts et de transmettre largement la liste des producteurs, marchés, associations de circuits courts.

### Objectif opérationnel

- Non défini

### Moyens mis en œuvre

- Utiliser les outils « courants » de communication sur les Déchets pour promouvoir les producteurs en circuits courts et l'aspect « zéro déchet »

### Indicateurs / Suivi de l'action

- Dans la mise à jour du PLPDMA, indiquer le nombre de supports utilisés pour transmettre l'annuaire des producteurs en circuits courts.

## Action 14 : Promouvoir les couches lavables

### Description du projet

Des ateliers de démonstration pour l'utilisation de couches lavables ont été réalisés les années précédentes sur le centre multi accueil de Vigneulles.

L'objectif de cette action consiste à :

- Acquérir plusieurs kits de couches lavables au sein de la CCCW afin d'effectuer des démonstrations ponctuelles et de prêter des kits sur demande.

### > J'essaie les couches lavables



Les couches lavables, ça vous intéresse mais vous ne voulez pas vous lancer sans avoir fait un essai au préalable.

Pour aider à franchir le cap, la CCVA propose aux parents et assistantes maternelles du territoire des **kits d'essai gratuits** pendant un mois.

Pour trouver la couche la plus adaptée à votre enfant, les kits sont composés de plusieurs marques et tissus.

2 tailles sont disponibles : S (3-7kg) et M (7-13kg).

Contactez  
par [courriel](#)

### Objectif opérationnel

- Effectuer au minimum une démonstration par an en partenariat avec le centre multi accueil de Vigneulles.
- Atteindre au minimum 1 prêt de kit couches lavables par an

### Moyens mis en œuvre

- Acquisition de 2 à 4 kits (avec des tailles différentes), budget défini à 500 €HT
- 1 agent de la CCCMW pour réaliser les démonstrations + associations (« A portée de plume », « Bou d'Nature » ...)

### Indicateurs / Suivi de l'action

- Dans la mise à jour du PLPDMA, indiquer le nombre de démonstrations réalisées dans l'année et le nombre de demandes de prêts du kit de couches lavables.

## Action 15 : impliquer les commerces du territoire dans la démarche « zéro déchet »

### Description du projet

Cette action consiste à impliquer les commerçants du territoire :

- A devenir relais des actions portées par la CCCMW
- A leur soumettre des solutions pour réduire leurs propres déchets issues de leurs activités

Pour tous les commerçants : leur proposer de devenir des points relais du STOP PUB

Pour les commerçants de bouche, traiteurs ... Leurs proposer une affiche du type « ici sacs à vrac et boîtes acceptées »

Pour les restaurateurs, leurs proposer de mettre à disposition des clients des gourmet bags, afin d'emporter chez eux les plats non terminés.

On vous propose le Gourmet Bag !



### Objectif opérationnel

- Impliquer une 10aine de commerçants par an pour le relais d'actions

### Moyens mis en œuvre

- Impression STOP PUB : 100€HT (200 u)
- Achat 200 boîtes gourmet-bag : 150 €HT
- Impression affiches / autocollants à proposer aux commerçants, budget défini : 100 €HT
- Promotion des outils auprès des commerçants par un agent de la CCCMW

### Outils mobilisables

- Fiches actions pour réduire les déchets produits par type de métier :  
<https://www.crma-idf.com/fr/appui-aux-entreprises/vers-une-demarche-de-developpement-durable/gestion-des-dechets-dans-l-artisanat.html>

### Indicateurs / Suivi de l'action

- Dans la mise à jour du PLPDMA, indiquer le nombre de commerçant impliqués.

## Action 16 : Mettre en œuvre et suivre les actions du PLPDMA

### **Description du projet**

Cette action consiste à faire connaître le PLPDMA et ses actions en :

- Effectuant un bilan annuel des actions, avec une présentation auprès de la CCES et des élus de la Commission Environnement
- Partageant le bilan des actions sur le site internet de la collectivité
- Mentionnant les actions phares dans le magazine intercommunal

Récapitulatif des éléments exigés dans le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA :

Pour l'élaboration du PLPDMA :

- Le projet doit être soumis aux membres de la CCES et être mis à disposition du public pendant 21 jours minimum pour avis
- Le PLPDMA final doit faire l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire
- Le document de PLPDMA doit être mis à disposition sur le site internet de la collectivité

Un bilan annuel des actions du PLPDMA doit être réalisé :

- Le bilan doit être soumis pour avis à la CCES et être présenté en Conseil Communautaire
- Le bilan doit être mis à disposition sur le site internet de la collectivité

La révision du PLPDMA doit avoir lieu au plus tard 6 ans après son élaboration.

### **Objectif opérationnel**

- Effectuer un bilan annuel des actions

### **Moyens mis en œuvre**

- Agent de la CCMW + bureau d'études AMO (1 000 €HT/mise à jour annuelle)

### **Outils mobilisables**

- Guide ADEME : Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA

## 11. DEPENSES POUR LE PLPDMA

Dépenses en personnel d'animation du PLPDMA					
Actions	Nature des dépenses	Montant estimé la 1ère année de mise en œuvre	5 années suivantes	Coût total sur 6 ans	Coût annuel moyen
Personnel de la CCCMW	1 agent à 20%	7000	7000	42000	7000
Total en €HT		7 000 €HT	7 000 €HT	42 000 €HT	7 000 €HT
en €/hab./an		1 €HT/hab.	1 €HT/hab.	7 €HT/hab.	1,2 €HT/hab.
Dépenses en matériels et prestations externes					
Actions	Nature des dépenses	Montant estimé la 1ère année de mise en œuvre	5 années suivantes	Coût total sur 6 ans	Coût annuel moyen
Action 1 : "éco-exemplarité établissements publics"	conception affiche	650		650	108
	frais de reproduction	50	50	300	50
Action 2 : "famille zéro déchet"	achat 5 pesons	100		100	17
	AMO conseil pour l'organisation	600		600	100
Action 4 : "opération nettoyage"	animation de 2 ateliers	1000		1000	167
	animation, matériel, équipement, collation	1000	1000	6000	1000
Action 5 : "note sur coût des déchets"	frais de conception	650	325	2275	379
	frais de reproduction	800	800	4800	800
Action 6 : "mise à jour étude TI"	AMO mise à jour étude	1650		1650	275
Action 7 : "sensibiliser publics au gaspillage alimentaire"	acquisition matériel exposition	500		500	83
Action 8 : "animations écoles et périscolaire"	renouvellement outils pédagogiques	100	100	600	100
Action 9 : "plan de lutte gaspillage alimentaire en restauration collective"	budget défini	2000	2000	12000	2000
Action 10 : "compostage individuel"	part de prise en charge achat 30 composteurs	1050	1050	6300	1050
Action 11 : "compostage partagé"	budget défini par site	250	250	1500	250
Action 12 : "favoriser la Récup"	AMO étude de faisabilité	10000		10000	1667
Action 13 : "promouvoir les circuits courts"		0	0	0	0
Action 14 : "kit couches lavables"	achat des kits pour prêt	500		500	83
Action 14 : "impliquer les commerces"	impression 200 STOP PUB	100	100	600	100
	achat 200 gourmets bag	150	150	900	150
	impression affiches pour commerçants	100	100	600	100
Action 15 : "suivi PLPDMA"	AMO PLPDMA	4125	1500	1500	250
Total en €HT		25 375 €HT	7 425 €HT	52 375 €HT	8 729 €HT
en €/hab./an		4 €HT/hab.	1 €HT/hab.	9 €HT/hab.	1,5 €HT/hab.

Soutiens du département : 4 950 € jusque fin novembre 2020.  
Aides régionales.

## 12. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

Les indicateurs permettent d'évaluer les actions et de partager leurs résultats (aux élus, aux partenaires, aux habitants ...)

Les indicateurs définis pour le PLPDMA sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Proposition de plan d'actions	Objectifs	Indicateur de suivi
<b>1 : Déployer l'éco-exemplarité aux établissements publics du territoire.</b> Effectuer un audit de fonctionnement des communes + établir un plan d'actions pour favoriser la réduction et le tri + suivi.	Lancer une dynamique d'éco-exemplarité dans 2 établissements minimum par an.	Nombre d'établissements engagés
<b>2 : Mettre en place une démarche "Défi familles zéro déchet".</b> Cette opération consiste à demander à des familles volontaires de tester des gestes de réduction et de tri. L'impact de chaque geste est mesuré, ce qui permet des outils de communication concrets.	Lancer l'opération avec un minimum de 5 familles zéro déchet	Nombre de foyers participants
<b>3 : Opération nettoyage avec les communes avec stands de réduction des déchets à la fin.</b>	Organiser 1 opération par an	Nombre de participants à la manifestation Quantité de déchets collectés
<b>4 : Améliorer la "connaissance Déchets" des usagers.</b> Elaborer un document explicatif sur le coût des déchets – les quantités produites chaque année. A diffuser avec les redevances	Etablir une documentation 1 fois par an	Nombre de dépliants diffusés
<b>5 : Réévaluer régulièrement l'opportunité de mise en œuvre d'une tarification incitative.</b> Des importants changements fiscaux et réglementaires ont été votés après la réalisation de l'étude TI (trajectoire d'augmentation de la TGAP ...). Quelle opportunité de la mise en œuvre d'une TI avec ces évolutions ? Une mise à jour de l'étude pourrait servir de base de réflexion pour la prochaine équipe municipale.	Mener une réflexion au 2nd semestre 2020	Nombre de réunions TI effectuées avec les élus
<b>6 : Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire :</b> Programmer une animation en partenariat avec le supermarché du coin	Minimum 1 journée d'animations /an	Nombre de journées d'animations réalisées
<b>7 : Animations dans les écoles et le périscolaire :</b> continuer les animations notamment lors de la SERD et SDD.	4 animations /an	Nombre d'animations réalisées par an Nombre d'enfants sensibilisés
<b>8 : Mettre en place des plans d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective :</b> proposer et suivre une démarche test de lutte contre le GA dans une cantine (avec table de tri ...) et la déployer aux autres cantines du territoire.	Test sur 1 cantine la 1ere année et déployer sur 1 établissement par an	Nombre de sites concernés Nombre de convives concernés Suivi des quantités évitées

<p><b>9 : Favoriser le développement du compostage individuel</b> : poursuivre la distribution de composteurs à prix réduits, renforcer le lien avec les communes pour qu'elles deviennent des points de distribution. Effectuer des animations ponctuelles au compostage</p>	<p>80% des communes deviennent des points de distribution. Distribuer au minimum 30 composteurs /an</p>	<p>Nombre de composteurs distribués Nombre d'animations réalisées Nombre de communes étant des points de distribution</p>
<p><b>10 : Favoriser le développement du compostage partagé</b> : suivre les composteurs en établissement et pied d'immeuble en place + répondre aux demandes "sérieuses" de nouveaux volontaires.</p>	<p>+1 nouveau site de compostage partagé par an</p>	<p>Nombre de sites de compostage partagé recensés sur le territoire Nombre d'utilisateurs estimatif</p>
<p><b>11 : Favoriser la Récup'</b> : développer les activités du chantier d'insertion : étudier la faisabilité d'une recyclerie/ressourcerie sur le territoire. Créer une zone réemploi ou une donnerie en déchèterie : lieu accessible à tous et partenariat avec structure ESS Poursuivre les collectes séparées en vue du réemploi (ECO-TLC, recyclivres, animations DEEE, TerraCycle ...)</p>	<p>Réaliser une étude de faisabilité recyclerie</p>	<p>Avancement de l'étude recyclerie</p>
<p><b>12 : Promouvoir les circuits courts (partenariat avec PETR)</b> - faire le lien avec la réduction des emballages plastiques.</p>		<p>Nombre de support diffusés avec listing des producteurs</p>
<p><b>13: Kit couches lavables</b> - acheter un kit de couches lavables afin de le proposer en test aux familles volontaires</p>	<p>Au minimum 1 prêt de kit couches lavables par an</p>	<p>Nombre de démonstrations couches lavables réalisées Nombre de demandes de prêt du kit</p>
<p><b>14 : impliquer les commerces du territoire dans la démarche « zéro déchet ».</b> Présenter la démarche "zéro déchet" portée par la CCCMW et proposer aux commerces de s'impliquer (devenir point relais STOP PUB, proposer des gourmets bag, afficher la possibilité de vente en vrac ...)</p>	<p>Au minimum 3 commerçants agissent et utilisent l'affiche</p>	<p>Nombre de commerçants impliqués</p>
<p><b>15 : Mettre en œuvre et suivre le PLPDMA</b> (faire un bilan du PLPDMA chaque année en CCES et/ou en CC; diffuser un bilan sur internet, créer une newsletter à diffuser aux partenaires, créer une base de données des contacts du PLPDMA, suivre les indicateurs)</p>	<p>Mettre à jour annuellement le PLPDMA et le présenter aux élus</p>	<p>Ratio de DMA collectés Ratio d'OMA collectés Ratio collecté en déchèterie Ratio d'OMR collecté Nombre d'ETP d'animation du PLPDMA Suivi des dépenses</p>